

Convocation et affichage : 30 08 2023

Étaient présents : Tous les conseillers sauf : M CIZAIRE et ROBELIN

Mme MAYER Janine est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 07 juillet 2023 est adopté à l'unanimité.  
L'ordre du jour de la séance du 07 septembre 2023 est adopté à l'unanimité.

**Etat Civil : mariage au mois d'octobre**

**UNANIMITE**

Un mariage aura lieu sur la commune de Bouligneux le samedi 7 octobre 2023.  
Au regard du nombre important de personnes attendues à la cérémonie civile et sur proposition de la mairie, le mariage aura lieu en la salle communale.  
De manière à rendre cette cérémonie possible il convient de demander l'autorisation de transfert des registres d'état civil depuis la mairie vers la salle communale.

Après en avoir délibéré les membres du conseil valident à la demande de transfert des registres pour le mariage du 7 octobre 2023.

**Finances : changement de plan comptable**

**UNANIMITE**

Le maire explique aux membres du conseil que le plan comptable actuel M14 va disparaître et que le prochain plan comptable sera le M57.  
Il est fait lecture de la délibération in extenso et précise les nouvelles dispositions sur les règles d'amortissements. Ce passage se fera au 1<sup>er</sup> janvier 2024

Après en avoir délibéré les membres du conseil valident à l'unanimité ce passage à la M57 et acceptent les nouvelles règles d'amortissement.

**Projet Agrivoltaïque à la Suisse:**

**INFORMATION**

Le maire présente de manière succincte le projet agrivoltaïque qui prend naissance sur les terrains de M et Mme FAURE.  
La parole est ensuite donnée à M GEORGE directeur de RSE et à M BERNAL directeur adjoint de RSE. Il est ainsi détaillé à quoi ressemblera le projet et comment s'articulera l'ensemble agricole et photovoltaïque.

Le directeur de RSE profite de ce projet pour détailler aux membres du conseil la politique actuelle de RSE et ses perspectives tarifaires avec son souhait de développer des projets tels que celui de la Suisse pour qu'ensuite l'énergie produite localement soit aussi consommée localement.

La commune doit se positionner sur ce projet au titre de la loi sur l'accélération des énergies renouvelables

Le maire propose aux conseillers de se prononcer par délibération en octobre 2023 pour laisser le temps d'une rédaction précise de ladite délibération.

Le vote est donc, après accord des membres du conseil, repoussé au jeudi 5 octobre 2023.

## Informations diverses :

Durant l'hiver les 2 derniers marronniers seront abattus pour sécuriser la zone

Un projet de réaménagement sera à étudier (les idées seront donc les bienvenues/ appel au CAUE ?).

Dates des prochains conseil municipaux (9 novembre et 14 décembre)

**Fin 22h30.**

**La prochaine séance est fixée au jeudi 05 OCTOBRE 2023 à 20h00 en LA SALLE COMMUNALE.**

**Mme DUBOIS Isabelle présidente de la communauté de communes sera présente pour faire avec nous un bilan à mi-mandat des actions mises en place.**